

# LA PÉRIODE D'ESSAI

# des salariés en CDI dans les Travaux Publics



#### À QUOI SERT-ELLE ?

#### **POUR L'EMPLOYEUR**

Évaluer les compétences du salarié dans son travail.

#### **POUR LE SALARIÉ**

Apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.



#### **EST-ELLE OBLIGATOIRE?**

#### **NON, ELLE EST FACULTATIVE**

Pour la mettre en place, je dois la prévoir dans le contrat de travail ou la lettre d'engagement.



#### **QUELLES SONT LES DURÉES MAXIMALES POSSIBLES DE LA PÉRIODE D'ESSAI?**

	Ouvriers	Employés ETAM niveaux A à D	Techniciens & Agents de maîtrise ETAM niveaux E à H	Cadres
Durée initiale maximale	2 mois	2 mois	3 mois	3 mois
Renouvellement possible	NON	OUI	OUI	OUI
Durée maximale totale renouvellement compris	2 mois	4 mois	6 mois	6 mois

### **EXEMPLES**



Pour un ouvrier:
2 mois non renouvelables
Pour un employé:
2 mois renouvelables 2 mois
Pour un TAM ou un cadre:
3 mois renouvelables 3 mois

#### Pour renouveler la période d'essai :



La possibilité doit être prévue

dans le contrat de travail

du salarié.





de la période d'essai initiale.











Le salarié doit donner son accord par écrit « lu et approuvé, bon pour accord ».

Un entretien est recommandé lors du renouvellement !

# COMMENT LA DÉCOMPTER ?

De façon calendaire à partir du 1er jour travaillé.

#### Exemple

Une période d'essai de 2 mois commencée le 1er juin prend fin le 31 juillet à minuit.

Certaines périodes de suspension du contrat de travail prolongent la période d'essai (maladie, congés, RTT...).



### SI LA PÉRIODE D'ESSAI EST SATISFAISANTE

L'embauche en CDI est confirmée.

#### SI LA PÉRIODE D'ESSAI N'EST PAS SATISFAISANTE

Rupture possible à l'initiative du salarié ou de l'employeur, sans motiver les raisons et en respectant un délai de prévenance.

## COMMENT DÉTERMINER LE DÉLAI DE PRÉVENANCE EN CAS DE RUPTURE DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

#### Ce délai de prévenance est :

- soit travaillé par le salarié
- soit payé par l'entreprise (dispense de travail ou période d'essai arrivée à sa fin).

Il est interdit de faire travailler le salarié après la date de fin de la période d'essai prévue.

Les ETAM et les Cadres disposent d'heures pour recherche d'emploi pendant le délai de prévenance : 5 jours ou 10 demi-journées par mois prises en 1 ou plusieurs fois rémunérées.

Délai de prévenance applicable				
Durée de présence du salarié	Rupture à l'initiative de l'employeur	Rupture à l'initiative du salarié		
Inférieure à 8 jours	24h	24h		
Entre 8 jours et 1 mois	48h			
Après 1 mois	2 semaines	48h		
Après 3 mois	1 mois			

#### **EN BREF!**

Début du contrat d'un ETAM Formalisation du renouvellement

Debut du renouvellement (2 mois) Rupture de la période d'essai par l'employeur Fin de contrat

+ d'infos

Période d'essai initiale de 2 mois

Délai de prévenance de 8 jours calendaires



Délai de prévenance de 2 semaines

